

Le lendemain, j'ai envoyé une lettre datée du 15 décembre 1964.

Monsieur le premier ministre,

J'ai été désolé d'apprendre par votre lettre du 14 décembre que vous n'aviez pu obtenir une copie du texte de l'émission *The Nation's Business* en date du 11 décembre. Je n'ai pas l'habitude, hélas, de faire distribuer mes discours, hormis l'exemplaire destiné à la Presse canadienne.

Il est bien exact que j'ai parlé de manque d'intégrité chez nos dirigeants. Si vous vous reportez à l'enregistrement que vous avez reçu de Radio-Canada, vous constaterez que je fonde mon affirmation directement sur la lettre que vous avez adressée à l'un de vos ministres pour établir un code d'éthique. On peut en conclure que vous étiez vous-même troublé par l'état de choses existant.

Au cas où vous n'auriez pu vous renseigner sur la réaction du public d'après les organes d'information des diverses régions du pays, je me permets de vous envoyer sous pli un résumé qui me tombe sous la main.

Je pourrais peut-être m'écarter du sujet un moment pour mentionner certains de ces documents, en premier lieu un article de M. Claude Ryan publié dans *Le Devoir* du 27 novembre 1964, dans lequel l'auteur emploie une expression depuis bien connue du grand public. Voici une partie de cet article:

De toute façon, les faits révèlent un sérieux manque de communication au sein du gouvernement. Ils portent gravement atteinte à la confiance du public en M. Pearson. Nous voyons éclater la vieille poubelle du parti libéral à Montréal. Des histoires sordides s'accumulent depuis des mois. M. Pearson paiera cher l'erreur qu'il a commise en accordant sa confiance à une clique contre laquelle il avait été mis en garde.

Dans la même lettre, j'ai également mentionné un article publié dans le *Hamilton Spectator* le 28 novembre 1964, dont l'auteur est arrivé à la même conclusion en ces termes:

Une ombre menaçante plane sur le ministère de la Justice. Plus encore que la démission d'un ministre, on devrait d'abord exiger du premier ministre Pearson qu'il réponde à cette mise en doute de l'intégrité de son gouvernement et exiger une enquête immédiate et approfondie.

Le *Winnipeg Tribune* du 27 novembre 1964 avait ceci à dire:

Tandis que les dernières nouvelles sur l'affaire de corruption et de coercition ébranlaient Ottawa ce matin, le premier ministre Pearson prenait ses aises, en pantoufles et en robe de chambre, à la maison de campagne de son beau-frère, à Saint-Norbert, tout près de là.

J'ai donc, dans ma réponse, justifié ma prétention que ces questions suscitaient l'émoi partout au pays. Poursuivant ma lettre, j'écrivais:

Que votre propre secrétaire parlementaire ait aussi jugé nécessaire de démissionner également, il en résulte une ombre de soupçon en hauts lieux.

C'est précisément parce que je fais partie du Conseil privé que j'ai cru de mon devoir d'exprimer cette opinion.

Malheureusement, dans les milieux gouvernementaux au Canada, les membres du Conseil privé hésitent beaucoup trop à démissionner de postes de confiance lorsqu'ils font l'objet de critiques sérieuses. Une telle attitude tranche nettement sur la ligne de conduite adoptée au Royaume-Uni où les membres du Cabinet donnent leur démission à la moindre suggestion de négligence dans leurs fonctions.

Je vous sais gré d'avoir pris le temps de m'écrire à ce sujet. Cela me fournit l'occasion de placer mes commentaires dans l'optique qui convient.

Je vous prie de croire, monsieur le premier ministre, à l'expression de mes sentiments distingués.

La lettre du premier ministre a été écrite le 14 décembre 1964. On se souvient que ce jour-là, ou plus précisément au beau milieu de la nuit, on avait procédé au vote définitif sur le drapeau; c'était aux environs de 2 h. 15 du matin, le 15 décembre. Ce vote marquait un moment sensationnel dans la vie de la dernière législature, comme s'en souviennent ceux qui y ont pris part. Comme je quittais la Chambre, j'ai rencontré un membre du gouvernement, le ministre des Pêcheries (M. Robichaud). Il m'a demandé pourquoi j'avais l'air si triste et je lui ai répondu que je n'avais aucune raison de me réjouir dans les circonstances. Il me dit alors que j'aurais l'air encore plus sombre quand on dévoilerait certains faits me concernant. J'ai commencé par faire un examen de conscience pour voir...

L'hon. M. Robichaud: M. l'Orateur, la question de privilège se pose dans une accusation de ce genre. Je voudrais que l'honorable représentant répète exactement mes paroles d'alors. Je lui ai demandé si les rumeurs étaient fondées.

L'hon. M. Churchill: Juste une menace voilée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement à rumeurs.

L'hon. M. Robichaud: Je n'ai fait aucune déclaration publique. J'en ai fait part personnellement au député.

L'hon. M. Dinsdale: Le député a dit qu'il avait des renseignements défavorables à mon sujet et que j'en entendrais parler en temps voulu.

L'hon. M. Robichaud: C'est faux.

Une voix: Ce n'est qu'une rumeur.

L'hon. M. Robichaud: Dites la vérité.

L'hon. M. Dinsdale: J'en ai discuté avec plusieurs de mes collègues à ce moment-là et